

Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Par mail à: zollveranlagung@bazg.admin.ch

14 mars 2024

## **Prise de position de la Fédération suisse du tourisme**

### Modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la procédure de consultation sur la «Modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant». La Fédération suisse du tourisme (FST) est l'organisation faîtière nationale en matière de politique touristique. Elle compte plus de 500 membres, dont environ 40 associations professionnelles et sectorielles suisses du tourisme, représentant au total quelque 30 000 prestataires touristiques. En tant que représentants du quatrième secteur d'exportation de l'économie suisse, nous nous engageons pour améliorer le cadre politique en faveur du secteur du tourisme suisse.

La franchise-valeur ne pèse pas seulement sur le commerce de détail, mais également sur l'hôtellerie-restauration suisse, car les achats effectués dans les pays voisins vont souvent de pair avec des sorties au restaurant. Selon les estimations, quatre milliards de francs suisses partent chaque année vers les pays limitrophes par le biais du tourisme gastronomique. De plus, la franchise-valeur entraîne une inégalité de traitement pour toutes les clientes et clients qui font des achats en Suisse et qui paient la TVA en conséquence. **La Fédération suisse du tourisme salue donc l'abaissement de la franchise-valeur dans le trafic de voyageurs de 300 à 150 francs.** L'abaissement de la franchise-valeur devrait permettre de réduire au moins partiellement le désavantage fiscal existant.

Avec le développement et la mise en place prochaine de l'application QuickZoll, la FST voit en outre une chance de lutter encore plus efficacement contre l'injustice fiscale dans le trafic touristique. L'application réduira largement les obstacles bureaucratiques d'ici 2030, en permettant aux clientes et clients de déclarer correctement leurs marchandises de manière relativement autonome et responsable. La FST salue le développement de l'auto-déclaration électronique (QuickApp), car

l'abaissement de la franchise-valeur s'accompagnera vraisemblablement d'une augmentation des dédouanements d'achats à l'étranger. Pour la FST, il est important que la procédure soit aussi simple et peu bureaucratique que possible. Il est impératif de prendre les mesures d'accompagnement nécessaires pour que la nouvelle réglementation relative à la franchise-valeur n'entraîne pas une augmentation des embouteillages aux postes frontières, ce qui nuirait notamment au trafic touristique.

**Compte tenu du développement de l'application QuickZoll, la FST souhaiterait à long terme une nouvelle réduction progressive de la franchise-valeur de 150 à 100 francs.** Une limite de 100 francs est plus conviviale; elle est plus facile à mémoriser et les touristes qui font leurs achats pourraient immédiatement savoir s'ils doivent s'acquitter de la TVA suisse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête.

Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.



Philipp Niederberger  
Directeur



Samuel Huber  
Responsable politique